

Strasbourg, le 15 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

SECHERESSE

Les premières restrictions des usages de l'eau pour le département du BAS-RHIN

Le Comité Départemental de suivi de la sécheresse du Bas-Rhin s'est réuni la semaine dernière pour la deuxième fois cette année.

A la suite du constat général de la situation des ressources en eau et des perspectives prévisibles pour les prochaines semaines, le préfet du Bas-Rhin vient de prendre des mesures de restriction des usages de l'eau.

Situation hydrologique :

La situation hydrologique des cours d'eau a continué de se dégrader depuis la précédente réunion en mai du comité départemental de suivi de la sécheresse. Les quelques précipitations observées ces derniers jours, si elles ont pu constituer un répit temporaire, sont sans effet notable sur les ressources en eau.

Le faible cumul de précipitation constaté depuis le début de l'année 2011, à la période habituelle de réalimentation des aquifères souterrains, est historiquement un des plus faibles observé dans le département au cours des 50 dernières années, plus faible qu'en 1976 et 2003.

Parallèlement, la température moyenne constatée sur la période a été très au-dessus des normales.

Cette situation s'est inévitablement traduite par un important déficit d'écoulement des rivières, notamment dans la moitié sud du département, assise sur les Vosges granitiques.

Concernant la nappe d'Alsace, bien que son niveau soit globalement en dessous des normales saisonnières, la situation n'atteint pas un niveau préoccupant.

Pour les semaines et mois à venir, Météo France envisage une tendance globale plus chaude que la normale, sans pouvoir évaluer l'évolution de la pluviométrie.

Mesures prises :

En raison de la précocité de la situation, de son aggravation et de l'absence de perspectives d'amélioration à moyen terme, des mesures de restriction des usages de l'eau sont nécessaires afin d'anticiper au mieux la période estivale à venir.

Le Préfet du Bas-Rhin a donc décidé, après concertation avec le Préfet du Haut-Rhin, de prendre un arrêté portant limitation provisoire des usages de l'eau.

Sont en situation d'alerte les bassins hydrographiques du Giessen, de la Liepvrette de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer.

Les mesures de restriction des usages accessoires de l'eau potable, de l'eau à usage agricole et industriels sont décrits dans l'arrêté préfectoral, applicable jusqu'au 30 septembre 2011. Il est susceptible de modification en fonction de l'évolution de la situation.

Cet arrêté sera affiché dans toutes les mairies du département visées par les mesures de restriction. Il est également consultable auprès de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires et sur le site Internet de la Préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr.

Au-delà de ces mesures réglementaires, tous les particuliers sont invités par solidarité à économiser l'eau et à éviter d'arroser leurs pelouses, de laver leurs voitures, de remplir leurs piscines, de laver leurs trottoirs et cours, et d'une manière générale d'éviter tout gaspillage dans leur consommation tant personnelle que professionnelle. Les industriels sont également appelés à veiller à une consommation raisonnable de l'eau et à concentrer leurs efforts pour éviter les gaspillages. Enfin, il convient également de la qualité de ses rejets : en période d'étiage, les cours d'eau sont plus sensibles aux rejets d'effluents, en raison d'une moindre capacité de dilution.

L'ensemble de ces mesures doit permettre de maintenir des conditions favorables à la vie aquatique dans tous les cours d'eau du Bas-Rhin.

Le comité sécheresse se réunira à nouveau à la fin du mois de juin pour faire le point sur l'évolution de la situation.